

COMMUNE DE TERRAUBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° A 21-2020

Arrêté municipal temporaire du lundi 25 mai 2020 au vendredi 19 juin 2020
portant règlement de circulation Rue d'Artagnan, Place de Gascogne –
D42 en agglomération

Le Maire de la Commune de Terraube,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la Route,

Considérant la demande en date du 15 mai 2020 de la société ATEC, sise 2 rue Marcel Paul à Langon (33) mandatée par le SIAEP de CAUSSENS pour effectuer des travaux de réhabilitation des collecteurs des eaux usées sans ouverture de tranchée, pour partie Rue d'Artagnan et pour partie, Place de Gascogne – D42 en agglomération, selon plan annexé au présent arrêté, sollicitant l'autorisation de réglementer la circulation par panneaux de chaussée rétrécie et alternat par feux de signalisation du lundi 25 mai 2020 au vendredi 19 juin 2020

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux il y a lieu de réglementer la circulation ;

Vu l'intérêt général.

ARRETE:

Article 1. En raison des travaux de réhabilitation des collecteurs des eaux usées, selon plan ci-joint en annexe du présent arrêté, la circulation sera réglementée par panneaux de chaussée rétrécie, alternat par feux de signalisation ou panneaux sens prioritaire,

du lundi 25 mai 2020, 8h00 au vendredi 19 juin 2020, 17h00
Rue d'Artagnan, D42 en agglomération et Rue des Ecoles

Article 2. Pendant cette période, le stationnement même provisoire des véhicules est interdit sur ces parties réglementées.

Article 3 : Le balisage et la signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, et entretenue par la société tout au long du chantier itinérant.

Article 4. Le présent arrêté sera publié et son affichage effectué et maintenu en permanence par la société.

Mr le maire, M. le commandant de gendarmerie de Fleurance sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Pour information : Mr le directeur du SLA du Gers (CD32)

Fait à Terraube, le 18 mai 2020

Le Maire,
J-L FOURNE

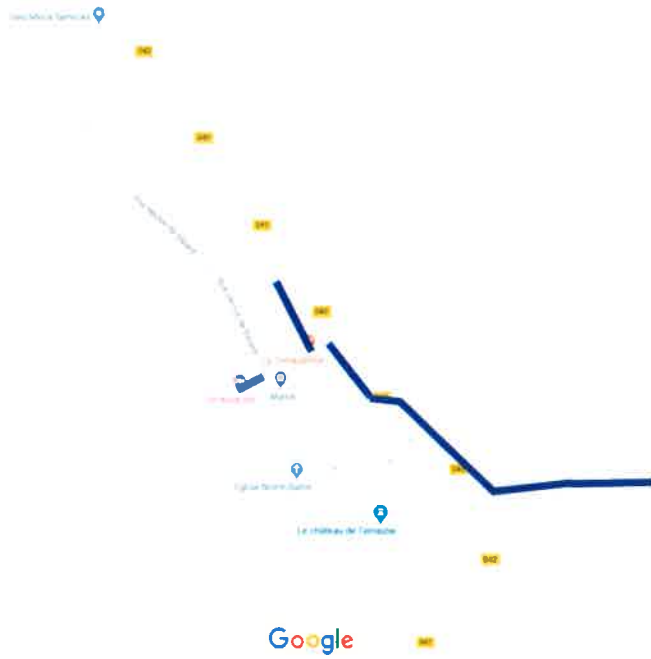


28/02/2020

Google Maps



— Emprise Travaux



Données cartographiques ©2020 20 m